

# Délinquance et tranquillité publique à Rezé

Document panel



Conférence citoyenne tranquillité publique

Septembre - novembre 2021



# Sommaire

<b>Exposé de la démarche</b>		<b>p3</b>
<b>Etat des lieux de la délinquance en France</b>		<b>p4</b>
Que comptabilise-t-on dans la délinquance	p4	
Chiffres clés	p5	
<b>Etat de la délinquance à Rezé</b>		<b>p6</b>
Quel est l'état de la délinquance à Rezé?	p6	
Chiffres clés	p7	
Les atteintes aux véhicules	p8	
Les cambriolages		
Les dégradations		
Les autres vols		
Chiffres clés		
<b>Etude Cadre de vie et sécurité</b>		<b>p10</b>
Qualité et cadre de vie pour les Rezéens	p10	
La sécurité	p11	
<b>Le sentiment d'insécurité</b>		<b>p12</b>
Le sentiment d'insécurité à Rezé	p12	
Les faits d'insécurité les plus préoccupants		
Les causes de l'insécurité	p13	
Les solutions envisagées		
<b>Les acteurs de la sécurité et de la prévention</b>		<b>p14</b>
Les différents acteurs sur le territoire	p14	
La Direction de la Tranquillité Publique		
Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)	p15	
La vidéoprotection et la vidéosurveillance		
<b>Les enjeux</b>		<b>p16</b>
La lutte contre les cambriolages et les vols d'opportunité	p16	
Le trafic de stupéfiants		
Les occupations illégales	p17	
Les incivilités		
<b>La boîte à outils</b>		<b>p18</b>
La réponse à l'insécurité ne peut être unique	p18	
Les actions de prévention et de médiation	p19	
Les actions en direction des victimes	p20	
Les techniques de prévention situationnelle et la vidéosurveillance		
La répression et le rappel à l'ordre	p21	
La lutte contre la récidive et l'insertion post-carcérale		
La police Municipale	p22	
Tableau récapitulatif des effectifs de Police Municipale en 2020	p23	

# Exposé de la démarche

Le présent document constitue un outil d'aide à la décision à l'attention des membres de la conférence citoyenne. Il ne peut être considéré comme exhaustif, vos rencontres et vos lectures vous permettront de découvrir d'autres expériences menées en France comme dans le monde.

Ce document a été réalisé dans un souci d'indépendance et d'impartialité. Il est complété par le diagnostic local de sécurité mis à votre disposition. Pour permettre sa réalisation, une vingtaine de rencontres et plusieurs ateliers ont été réalisés durant l'été 2021. Y ont notamment participé la Préfecture, la Police Nationale, les services de la commune, du Conseil Départemental et de la métropole, ainsi que des associations et des habitants.

Dans ce document, vous trouverez :

- 1 - Un résumé de l'état de la délinquance en France et à Rezé ;
- 2 - Une synthèse des résultats de l'enquête sur le cadre de vie et l'insécurité à Rezé ;
- 3 - Un détail des actions déjà mises en œuvre sur le territoire communal par les différents partenaires;
- 4 - La description des enjeux à Rezé et les conditions permettant l'élaboration d'un plan d'action ;
- 5 - Un descriptif des principaux outils concourant au développement de la tranquillité publique et de la lutte contre l'insécurité ;
- 6 - Un exposé des coûts estimatifs en fonction des solutions envisagées.

# Etat des lieux de la délinquance en France

## Que comptabilise-t-on dans la délinquance ?

La comptabilisation des actes de délinquance par les forces de l'ordre repose sur un impératif : l'engagement d'une procédure judiciaire. Le dépôt de plainte constitue le premier moyen permettant cet engagement. Les faits de flagrance (ou les flagrants délits, c'est-à-dire les affaires initiées directement par la Police Nationale) constituent la deuxième manière pour pouvoir engager une procédure.

Pour que le dépôt de plainte soit accepté, deux critères sont à respecter :

- La victime doit être identifiée ;
- Le dépôt de plainte repose sur un fait répréhensible.

Enfin, pour que l'auteur soit poursuivi, il doit être identifié.

Le dépôt de plainte s'effectue soit :

- Au commissariat du lieu où a été commis l'acte. Ce dernier est à prioriser pour assurer une plus forte réactivité des services d'enquête ;
- Dans tout autre Commissariat ou Brigade Territoriale de Gendarmerie ;
- Directement auprès du Procureur de la République.

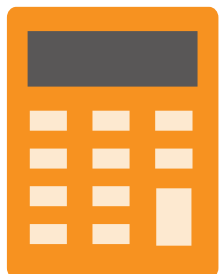
L'outil statistique permettant de comptabiliser les faits de délinquance s'intitule «État 4001». Il classe les crimes et délits en 107 rubriques dont chacune précise la nature des faits. Il ne comprend ni les dépôts de plainte directement adressés au Procureur de la République, ni les dépôts de plainte enregistrés dans un autre lieu que ceux de la Circonscription de Sécurité Publique de Nantes. La délinquance enregistrée est généralement qualifiée de chiffre blanc de la délinquance. Les enquêtes de victimation indiquent que ce chiffre reste inférieur à la délinquance réelle. Il conviendrait d'y ajouter :

- Les faits rapportés aux forces de police n'ayant pas fait l'objet d'un dépôt de plainte (appel téléphonique ou main-courante), le chiffre gris de la délinquance ;
- Les faits qui n'ont pas été rapportés aux forces de police, le chiffre noir de la délinquance.





# Chiffres clés

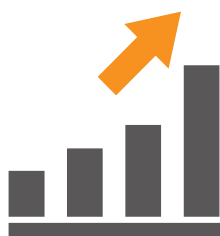


## Ce qui est comptabilisé :

- Uniquement les crimes et délits. Les contraventions ne sont pas incluses.
- L'ensemble des dépôts de plainte (Gendarmerie et Police).
- Les faits de flagrant délit.

## Ce qui n'est pas comptabilisé :

- Les faits suivis par les services spécialisés de Police Judiciaire.
- Les appels téléphoniques et les mains courantes.



## Ce qui augmente en France entre 2016 et 2019 :

- Les homicides : 880 en 2019
- Les vols sans violence contre des personnes : 715 700 plaintes
- Les vols à la roulotte : 262 800
- Les cambriolages : 231 900
- Les escroqueries et infractions assimilées : 359 900
- Les violences sexuelles : 53 200
- Les coups et blessures volontaires : 258 400



## Ce qui baisse en France entre 2016 et 2019 :

- Les vols violents sans arme : 78 700 plaintes en 2019
- Les vols de véhicules automobiles et deux roues : 137 700
- les vols d'accessoires sur véhicules : 88 900
- les destructions et dégradations volontaires : 602 600



## Les Pays de la Loire se distinguent par :

- Les cambriolages. Le taux de cambriolages dans les Pays de la Loire atteint 5.8 cambriolages pour mille logements. Ils sont particulièrement nombreux en Loire-Atlantique.
- Hausse des vols avec violence de 22.4% entre 2018 et 2019.
- La région enregistre le plus fort taux de vols d'accessoires automobiles en 2019 avec 1.7 dépôt de plainte pour mille habitants.



## Les taux de dépôt de plainte :

- 11% des ménages victimes portent plainte pour un acte de vandalisme commis contre leur logement.
- 18% pour un acte de vandalisme commis contre leur véhicule.
- 62% pour les cambriolages.
- 63% pour les vols avec violences ou menaces.
- 92% pour les vols de voiture.

# Etat des lieux de la délinquance à Rezé

## Quel est l'état de la délinquance à Rezé ?

Lors de l'étude menée par le cabinet conseil LEXIS, le Commissariat de Rezé a fourni les chiffres de la délinquance nommés Indicateurs de Pilotage des Services (IPS). Ces derniers regroupent l'ensemble des faits qui concourent généralement à la dégradation de la tranquillité publique. On y retrouve :

- Les vols à main armée (VAMA), les vols avec violences (sans arme) ;
- Les cambriolages (ou vols avec effraction) ;
- Les vols à la tire ;
- Les vols liés à l'automobile (vols de véhicule ou de fret, vols d'accessoires ou à la roulotte, vols de deux roues) ;
- Les incendies, destructions et dégradations volontaires de biens publics ou privés.

Le reste des faits constatés est constitué notamment par les Infractions à la Législation des Stupéfiants (consommation, vente et trafic), les escroqueries, les autres infractions à la législation (législation sur les étrangers, infractions à l'environnement ou à l'urbanisme...), etc.

La période étudiée est celle de 2015 à 2019, étant donné que les années 2020 et 2021 ont été fortement perturbées par les confinements successifs.

La délinquance générale à Rezé est en augmentation sur la durée de l'étude (+117 faits annuels). Cette augmentation est principalement attribuée à une augmentation des cambriolages et des vols à la roulotte (vols commis à l'intérieur du véhicule). Le taux de criminalité, soit le nombre de dépôts de plainte pour mille habitants atteint 59,64 en 2019. Ce taux s'inscrit dans la moyenne constatée dans des agglomérations comparables.

La délinquance est principalement constituée par les infractions relevant des Indicateurs de Pilotage des Service. Cet indicateur agrège près de 60% des faits constatés sur la ville. Les principales caractéristiques sont :

- Une concentration de la délinquance acquisitive (recherche d'un butin par le délinquant) qui se concentre sur les vols liés à l'automobile et plus particulièrement sur les vols à la roulotte ou d'accessoires automobiles.
- Un nombre de cambriolages particulièrement important se stabilisant autour de 560 faits annuels.
- Outre ces deux faits, les acteurs locaux constatent une augmentation du nombre de dégradations commises soit sur les véhicules, soit sur les biens publics et privés.

Le commerce de stupéfiants constitue également une caractéristique de la délinquance rezéenne. Les points de deal ne sont pas obligatoirement nombreux, mais particulièrement visibles. Un essaimage de ces points de ventes est constaté ces dernières années. Le plus emblématique reste celui du quartier du Château. Ce dernier n'est pas fixe, mais « tourne » autour de la place commerciale au vu et au su de tous. Outre le caractère répréhensible, il perturbe également la vie sociale du quartier par la violence de certains membres du groupe, par l'accaparement de l'espace public, par l'intimidation des locataires.

# Chiffres clés



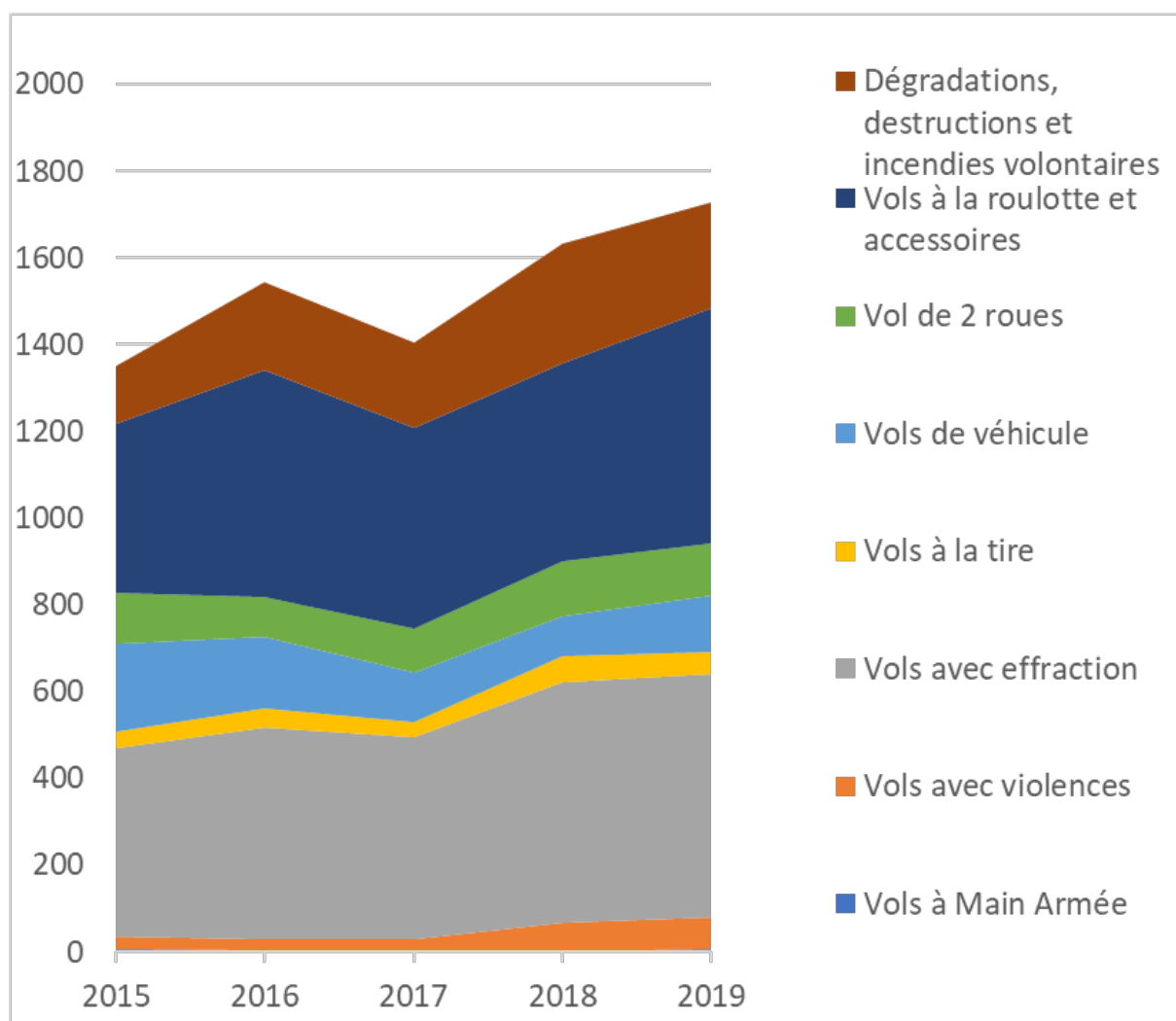
## Caractéristiques principales de la délinquance à Rezé

- Entre 2018 et 2019 la délinquance a progressé de 4.2 % pour s'établir à 2899 faits constatés.
- Le taux de criminalité s'élève à 68.42 faits constatés pour mille habitants.
- La part de la délinquance de proximité dans la délinquance générale atteint 59.64%.



## Éléments de comparaison

- Entre 2015 et 2019, la délinquance a progressé de 24.39% à Nantes. Le taux de criminalité s'élève à 99‰.
- En 2017, le taux de criminalité à Vannes s'élève à 38.53‰.
- Thonon-les-Bains : 69.68‰ (2019)



Sources : Ministère de l'Intérieur

# Etat des lieux de la délinquance à Rezé (suite)



## Les atteintes aux véhicules

- Une baisse du nombre de vols de véhicules entre 2015 et 2019 (-70 faits annuels) pour s'établir à 130 faits constatés. Les quartiers de Pont-Rousseau et de la Houssais sont les principaux concernés par ce type de délinquance.
- Les vols sur (vols d'accessoires) ou dans (vols à la roulotte) les véhicules constituent les principaux faits de délinquance à Rezé. Ils sont en continuelle hausse depuis 2015 et atteignent 543 faits constatés en 2019.
- Les vols de deux roues à moteur évoluent peu sur la période et atteignent annuellement environ 120 faits constatés.

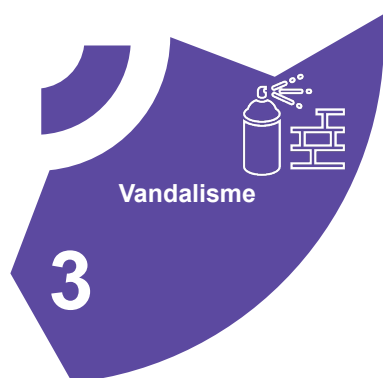
## Les cambriolages

- Les cambriolages sont en continuelle progression. En 2015, le taux de cambriolages était légèrement au dessus de la moyenne nationale en zone urbaine. En 2019, il atteint un taux de 28.63 pour mille logements. Une forte hausse a été enregistrée en 2020.
- Seul le quartier du Château est en partie épargné par cette délinquance.



## Les dégradations

- Il s'agit ici aussi bien de dégradations commises sur la voie publique (tags) ou sur des biens privés.
- Entre 2015 et 2019, le nombre de plaintes pour destructions, dégradations et incendies volontaires a augmenté de 82%. Cette hausse n'est pas régulière et est fortement liée à «l'ambiance du quartier». En 2019, 244 faits ont été constatés.
- D'une manière générale, la répartition des faits constatés par quartier est équivalente (en fonction du nombre d'habitants). Le quartier du Château, par exemple, ne se distingue pas des autres quartiers.



## Les autres vols

- Les autres catégories de vols comptabilisés dans la délinquance de proximité sont les vols à la tire, les vols à main armée, les vols avec violences.
- Les vols à main armée varient entre aucun fait constaté annuellement et 8 faits constatés. Il s'agit d'une délinquance particulière qui reste contenue.
- Les vols à la tire sont relativement stables. Ils font toutefois rarement l'objet d'un dépôt de plainte. En 2019, 49 faits ont été constatés.
- Les vols avec violences sont en continuelle augmentation sur la commune. En 2019, 74 faits ont été constatés principalement sur les secteurs du Château et de Pont Rousseau.





# Chiffres clés

Les éléments présentés ci-après permettent d'évaluer la pression de la délinquance de proximité à Rezé. Toutefois, la comparaison entre différents territoires est à prendre avec précaution.

Rappel :

- Le taux de criminalité est un indicateur rapportant le nombre de faits commis pour mille habitants.
- Le taux de cambriolages est un indicateur rapportant le nombre de cambriolages commis pour mille logements.
- La part de la délinquance de proximité (ou IPS) dans la délinquance générale est un indicateur qui permet d'évaluer l'exposition de la population à la délinquance de proximité.
- Le taux de plainte résulte d'une comparaison entre le nombre de plaintes enregistrées par les forces de l'ordre et le nombre de victimes déclarées dans l'enquête cadre de vie et sécurité. Il est indicatif.



## Le taux de criminalité (pour mille habitants) à :

- Rezé : 68.42 (2019)
- Nantes : 99.77 (2019)
- Thonon-les-Bains : 69.68 (2019)



## Le taux de criminalité (dégradations pour mille habitants) à :

- Rezé : 4.8 (2017), 6.15 (2019)
- Vannes : 6.4 (2017)
- Le Blanc Mesnil : 4.2 (2019)
- Pantin : 1.9 (2019)
- Thonon-les-Bains : 4.17 (2019)
- Taux de plainte : 11%



## Le taux de cambriolages (pour mille logements) à :

- Rezé : 28.83 (2017), 28.53 (2019)
- Vannes : 9.95 (2017)
- Le Blanc Mesnil : 16.8 (2019)
- Pantin : 6.7 (2019)
- Thonon-les-Bains : 10.59 (2019)
- Taux de plainte : 62%



## Le taux de criminalité (vols de véhicules pour mille habitants) à :

- Rezé : 2.87 (2017), 3.27 (2019)
- Vannes : 0.95 (2017)
- Le Blanc Mesnil : 4.1 (2019)
- Pantin : 1.9 (2019)
- Thonon-les-Bains : 1.03 (2019)
- Taux de plainte : 92%



## Le taux de criminalité (vols avec violences pour mille habitants) à :

- Rezé : 0.63 (2017), 1.86 (2019)
- Vannes : 0.86 (2017)
- Le Blanc Mesnil : 5 (2019)
- Pantin : 3 (2019)
- Thonon-les-Bains : 1.12 (2019)
- Taux de plainte : 63%

# Etude cadre de vie et sécurité

L'étude sur le cadre de vie et la sécurité a été conduite durant le mois de juin 2021. Le questionnaire a été diffusé par voie électronique et, pour partie, par voie papier. À sa clôture, 1 215 questionnaires ont pu être traités. Rapporté à la population totale, le taux de participation s'élève à 2.87%. Ce taux est particulièrement élevé pour ce type d'étude. Pour rappel, les sondages réalisés au niveau national s'adressent à environ 1000 personnes.

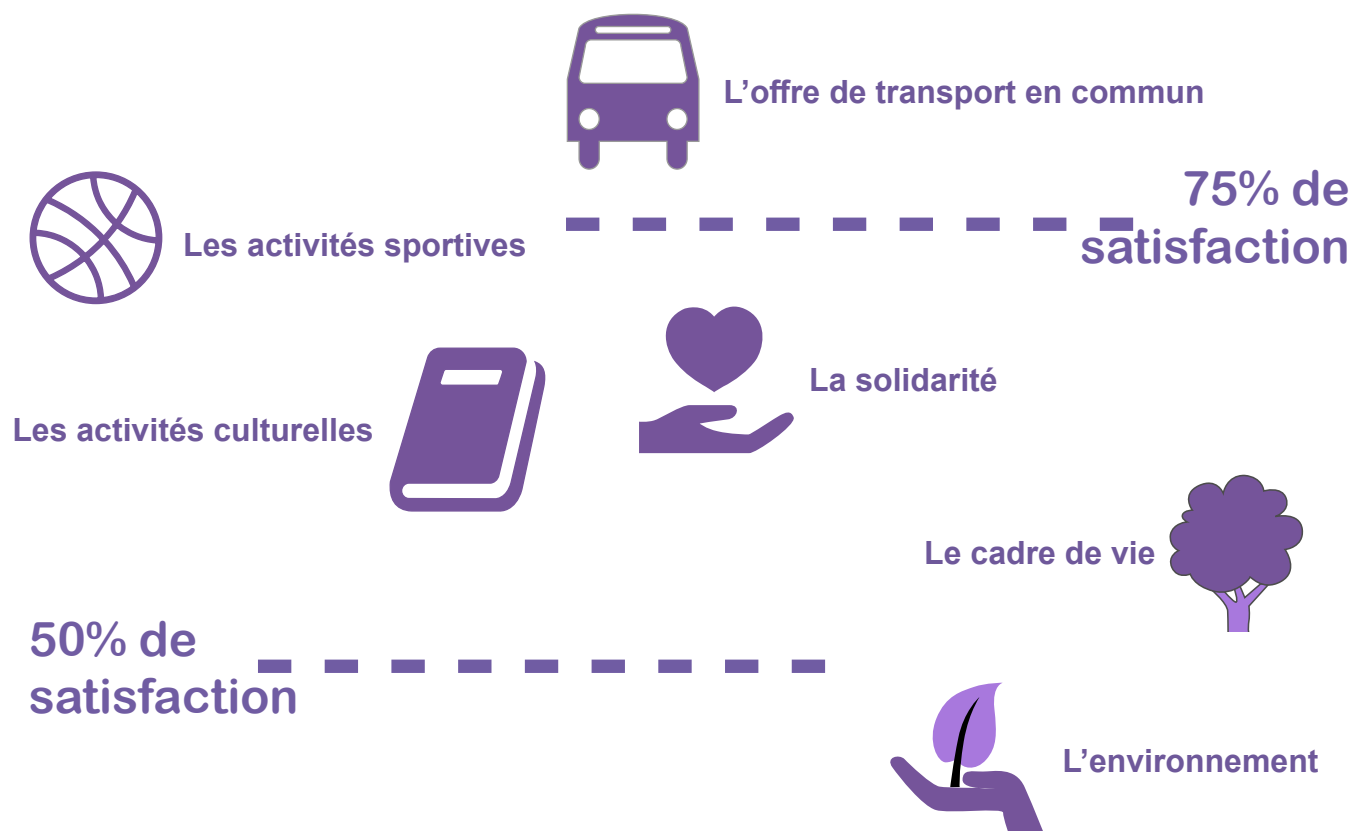
## Qualité et cadre de vie pour les Rezéens

Le premier groupe de questions avait pour objectif d'évaluer l'attachement des Rezéens à leur commune et leur évaluation de leur cadre de vie. De manière générale, les Rezéens apprécient leur cadre de vie aussi bien dans leur quartier (54.1%) et que dans leur ville (54%). Ils estiment que la ville bénéficie d'une bonne mixité et cohésion sociale. La solidarité (67.9%) y est promue comme l'aide aux populations les plus fragiles (69.4%).

La ville bénéficie d'atouts comme la facilité de déplacement et la desserte par les transports en commun (75.9%). Un bémol est apporté sur la prise en compte du développement durable notamment (40.2% de satisfaits).

L'accès aux activités sportives et culturelles est plébiscité (respectivement 73.3% et 65.7%).

La taille de la commune permet une bonne intégration des habitants et des relations de voisinage de qualité (78%). L'ensemble de ces points conduisent 72.5% des habitants à vouloir rester habiter à Rezé.



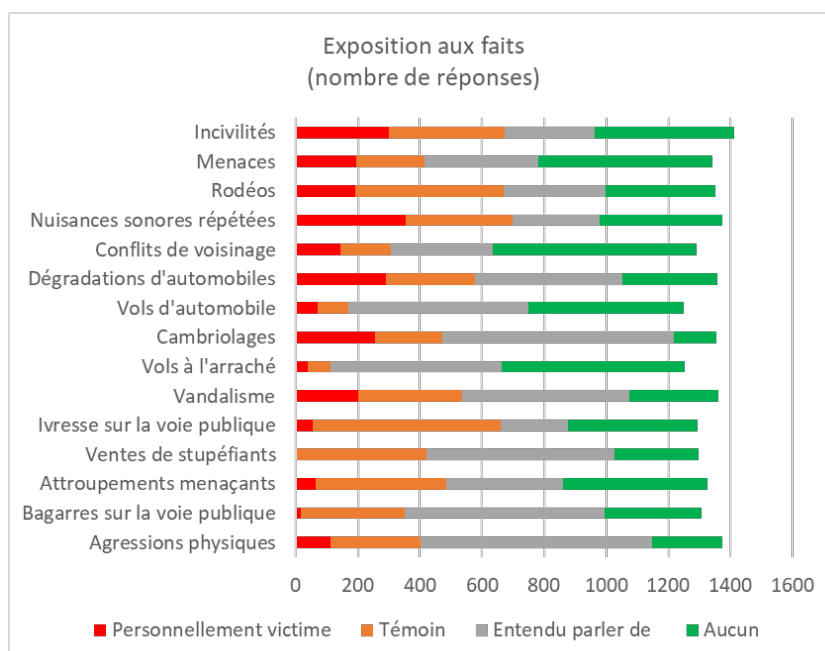
# Etude cadre de vie et sécurité

## La Sécurité

Le second volet de questions portait sur l'insécurité et le sentiment d'insécurité des Rezéens.

Le premier groupe de questions portait sur le fait de savoir si la personne avait été victime, avait été témoin ou avait entendu parler de. Une liste de faits était proposée. Ces derniers peuvent être classés en trois grands groupes :

- Les incivilités : dans ce groupe sont comptabilisés les faits de nuisances sonores, rodéos, ivresse sur la voie publique, les conflits de voisinage et incivilités en générale (dont insultes)
- Les faits liés aux atteintes contre les biens et les personnes soit les agressions physiques, les vols liés à l'automobile, les cambriolages, les vols à l'arraché, les dégradations...
- Les actes concourant à une dégradation de la tranquillité publique soit les menaces, la vente et la consommation de stupéfiants dans l'espace public, les attroupements menaçants, les bagarres sur la voie publique.



Les principaux faits les plus préoccupants par catégorie sont : les cambriolages, les actes de vandalisme (hors véhicules), les dégradations sur les véhicules.

Pour l'ensemble de ces faits, un tiers des personnes a affirmé avoir porté plainte et 40.2% n'ont pas été victimes cette année. 20% d'entre elle n'ont pas porté plainte dans l'idée que cela ne servait à rien et moins de 3% n'ont pas porté plainte de peur de représailles.

L'efficacité des services de la Police Nationale, comme celle de la Direction de la Tranquillité Publique de la Ville, est sévèrement sanctionnée par les personnes ayant répondu au questionnaire. Les principaux reproches sont la non-intervention des forces de l'ordre lors des appels téléphoniques (pour information de lieu de deal par exemple) voire des refus de recevoir les dépôts de plainte. L'action de la Direction de la Tranquillité Publique est mal identifiée par la population.

# Le sentiment d'insécurité

## Le sentiment d'insécurité à Rezé

La troisième série de questions concernait l'évaluation du sentiment d'insécurité dans des situations diverses (transport en commun, lieux publics, de jour, de nuit...). Pour les Rezéens, et ce quel que soit le quartier d'habitat, le sentiment d'insécurité est particulièrement élevé dans les espaces publics la nuit (71.5% se déclarent en insécurité). Les habitants du quartier du Château expriment le plus cette peur alors que les habitants des autres quartiers sont plus mitigés.

Hormis ces deux situations, le Rezéens ont exprimé leur sentiment de sécurité dans tous les autres lieux proposés: les établissements scolaires (plus de 86%), les espaces publics en journée (près de 89%).

Les habitants étaient invités à exprimer les motifs de ce sentiment d'insécurité. Les principaux faits transmis sont la peur des agressions et les regroupements.

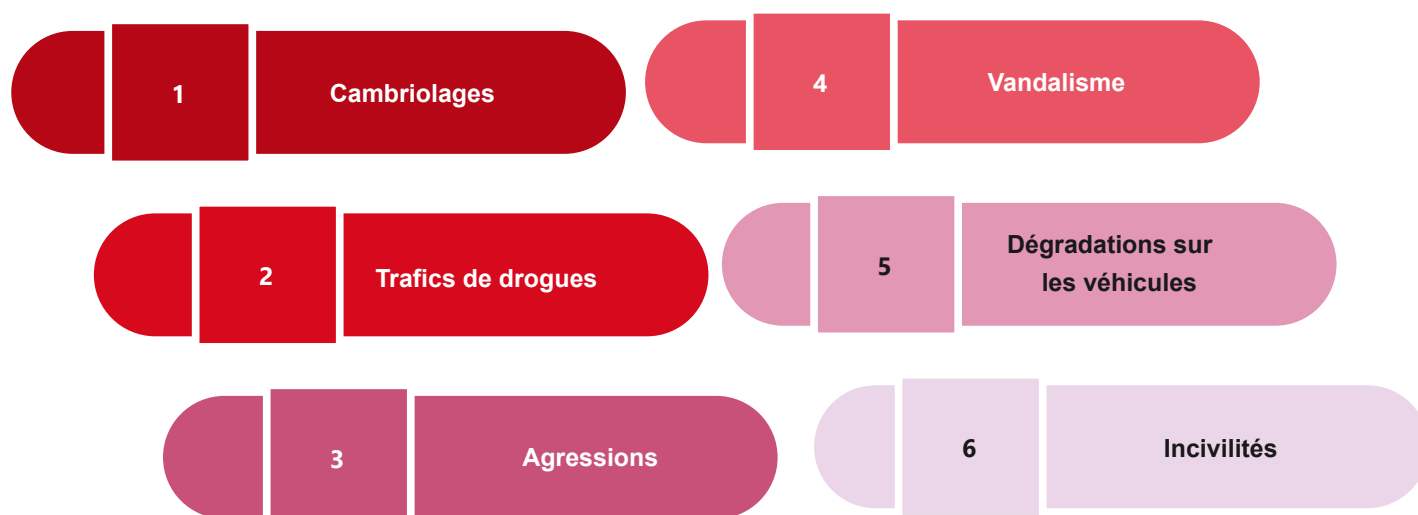
## Les faits d'insécurité les plus préoccupants

Les personnes interrogées étaient invitées à classer les 5 faits de délinquance les plus préoccupants à partir d'une liste.

Les cambriolages restent le fait le plus préoccupant avec 46.3% des personnes l'ayant classé en rang 1. Il s'agit également de l'un des faits ayant conduit au plus grand nombre de dépôts de plainte.

Vient ensuite le trafic de stupéfiants dont les habitants s'inquiètent de sa visibilité et de l'impunité des dealers.

Les agressions physiques qui arrivent en troisième position sont souvent reliées à la présence de trafic de stupéfiants. Rappelons que peu de personnes s'étaient déclarées victimes de tels faits, mais nombre d'entre elles « en avaient entendu parler ».

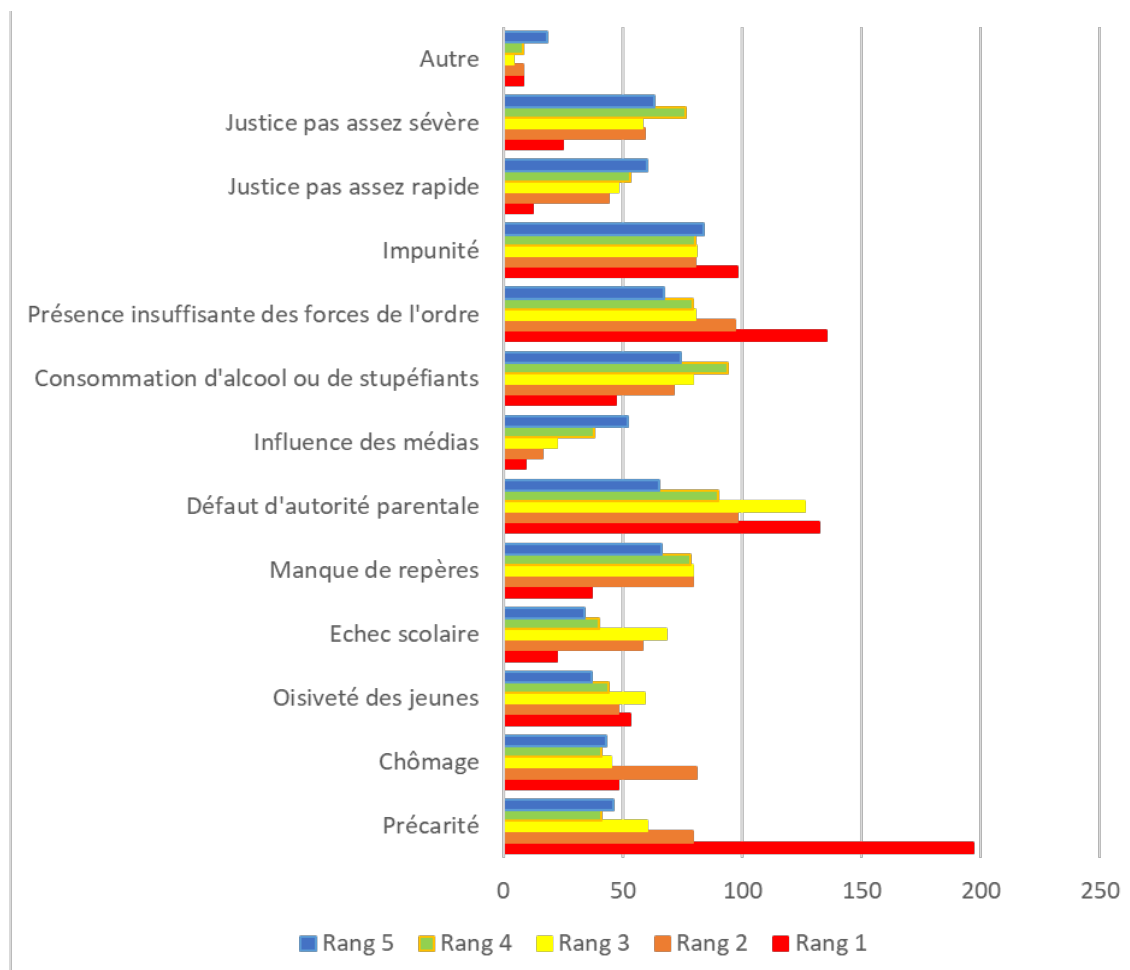


# Le sentiment d'insécurité

## Les causes de l'insécurité

Sur le même principe de classement, il était proposé de classer les causes de l'insécurité. La première cause identifiée par les personnes ayant répondu au questionnaire est la précarité (23.9% des réponses de rang 1).

Viennent ensuite le manque d'autorité parentale, une présence insuffisante des forces de l'ordre et l'impunité des délinquants.



## Les solutions envisagées

La dernière question concernait les attentes des habitants. Les modalités de réponses étaient identiques aux deux précédentes questions (choix de 5 solutions dans une liste).

La première demande des habitants concerne une plus grande visibilité des équipages de la Police Nationale à Rezé (33.6% du 1er choix). La seconde action s'inscrit dans la continuité par la création d'une Police Municipale. La troisième s'axe sur une demande d'une plus grande sévérité de la justice.

Les deux propositions qui arrivent ensuite, sont :

- Le développement des Travaux d'Intérêt Général ;
- Le déploiement de la vidéoprotection.



# Les acteurs de la sécurité et de la prévention

## Les différents acteurs sur le territoire

La commune de Rezé dispose d'un Commissariat de Police Nationale en charge d'assurer la sécurité des personnes et des biens. Il est situé au sein du quartier du Château, intervient sur un bassin de 70 000 habitants et dépend du Commissariat de Nantes. Le Commissariat compte 70 agents, dont 17 agents affectés au Commissariat de Rezé, 13 agents affectés au Commissariat de Saint-Sébastien-sur-Loire et 42 agents affectés aux interventions de Police Secours. Ces derniers sont basés au Commissariat de Rezé.

La nuit, les interventions des équipages sont centralisées pour l'ensemble de la zone police de la Métropole. Un Groupe de Partenariat Opérationnel a été mis en œuvre par le Commissariat sur le quartier du Château. Ce groupe a pour but d'échanger des informations entre les différents acteurs du quartier.

La Métropole a mis en place une Police des Transports permettant l'exercice des pouvoirs de police du Maire au sein des bus et tramways de l'agglomération. Ce dispositif a été mis en œuvre en 2020 et sera entièrement déployé d'ici la fin de l'année.

Le Département a déployé une équipe de 3 éducateurs spécialisés sur le quartier du Château. Cette équipe a pour mission d'identifier les jeunes en cours de marginalisation et de les intégrer dans un parcours d'insertion. Il est à préciser que ces équipes n'interviennent pas sur mandat, donc ne peuvent pas contraindre un jeune à s'engager dans ce type de parcours.

## La Direction de la Tranquillité Publique

Dans le cadre de l'application des pouvoirs de police du Maire, la mairie dispose d'une Direction de la Tranquillité Publique avec des médiateurs et des Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP). L'action du service est peu connue de la part des habitants. L'action du service se concentre sur les points suivants:

- La gestion du stationnement : les services municipaux ont la charge de faire respecter les règles de stationnement sur le territoire communal (zone bleue et zone payante). Cette fonction est assurée par les 7 Agents de Surveillance de la Voie Publique. En 2019, près de 4 000 constats ont fait l'objet d'une contravention. A ces derniers s'ajoutent les procès-verbaux relatifs au stationnement gênant ou dangereux. Cette compétence est partagée avec les services de la Police Nationale. Pour l'année 2019, 1309 procès-verbaux pour stationnement gênant ou dangereux ont été dressés par les services municipaux. A Rezé, le contrôle de ces infractions est assuré par la Police Nationale, les Agents de Surveillance de la Voie Publique n'ayant pas compétence en la matière mais la commune de Rezé ne disposant pas d'une Police Municipale.
- Outre le stationnement, la Direction de la Tranquillité Publique a également la charge de vérifier l'application des arrêtés municipaux. Ces derniers concernent aussi bien l'occupation de l'espace public (travaux, déménagement, etc.) que la délivrance ou la vérification de la détention de chiens dangereux. Pour exemple, au cours de l'année 2019, près de 1166 vérifications de déclaration de de détention de chiens dangereux ont été réalisés par les services et 65 placements de chiens errants à la SPA.
- Le second volet d'intervention du service réside dans les actions de prévention et de médiation. En 2019, le service a été sollicité pour 239 conflits de voisinage occasionnant 491 interventions de la part des médiateurs.

# Les acteurs de la sécurité et de la prévention

## Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

Depuis 2019, le CLSPD est animé par la Direction de la Tranquillité Publique (en continuité du Contrat Local de Prévention et de Sécurité). Plusieurs actions avaient été identifiées, mais la crise sanitaire a fortement retardé leur mise en place. Parmi les actions identifiées, peuvent être citées :

- Axe prévention de la délinquance des mineurs :
  - Mise en place des rappels à l'ordre par le CLSPD
  - Les actions de prévention désormais coordonnées par le Service Prévention de la Délinquance et Médiation.
- Axe tranquillité publique :
  - Lutte contre les cambriolages notamment par le développement du dispositif voisins attentifs qui devrait évoluer vers le dispositif de Participation Citoyenne ;
  - Mise en place d'un Comité Technique en cas de faits répétés ;
  - Développement de la vidéoprotection avec l'installation de 12 caméras dont la gestion a été confiée au Centre de Supervision Urbaine de la Métropole. À ces caméras s'ajoutent celles de la TAN.
- Axe violences intrafamiliales :
  - Mise en place d'un accueil d'urgence ;
  - Actions de prévention des violences intrafamiliales ;
  - Actions de prévention en milieu scolaire
  - Accompagnement des victimes.

La ville s'est engagée dans des programmes de prévention de la délinquance notamment par la signature d'une convention sur les Travaux d'Intérêt Général (TIG) avec la Protection Judiciaire à la Jeunesse.

## La vidéoprotection et la vidéosurveillance

La commune abrite plusieurs caméras de vidéoprotection (visant à visualiser un bâtiment) ou de vidéosurveillance (visant à visualiser un espace public).

La commune gère directement la vidéoprotection de 6 infrastructures publiques (lieux culturels et sportifs). Ces caméras ont avant tout pour objectif de réduire le nombre d'intrusions et de dégradations commises à l'encontre de ces biens publics.

La Métropole a développé un Centre de Supervision Urbain. Ce CSU peut visionner en direct certains espaces publics de la commune par convention (dont place François MITTERRAND). Ces caméras permettent de signaler des actes délictueux aux forces de l'ordre et d'engager des poursuites.

La SEMITAN s'est équipée de caméras dans les transports en commun. Ces dernières caméras sont gérées directement par le transporteur.



# Les enjeux

À partir de l'étude réalisée, 4 enjeux ont été identifiés par le cabinet conseil LEXIS :

- La lutte contre les cambriolages et les vols d'opportunité ;
- La question du trafic de stupéfiants ;
- Les occupations illégales ;
- Les incivilités.



## La lutte contre les cambriolages et les vols d'opportunité

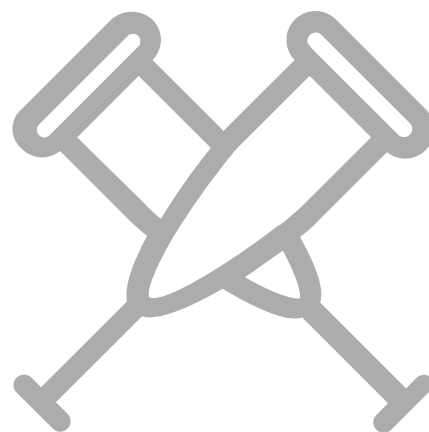
Les cambriolages et les vols à la roulotte constituent la majorité des faits de délinquance constatés sur la commune. Ils constituent également une grande partie des crispations de la population. Alors que le niveau des cambriolages étant déjà particulièrement haut dans la région, les confinements successifs ont participé au développement de ce type d'infractions. Ces faits sont d'autant plus mal vécus que certains étaient commis en journée et en présence des habitants. Il s'agissait généralement de vols d'opportunité à l'instar des vols à la roulotte.

Lors des entretiens et à la lecture des résultats de l'étude relative au cadre de vie et à la sécurité, les premières constatations ont été l'absence de visibilité des forces de l'ordre sur le territoire communal. L'ilotage et la police de proximité n'y sont plus visibles.

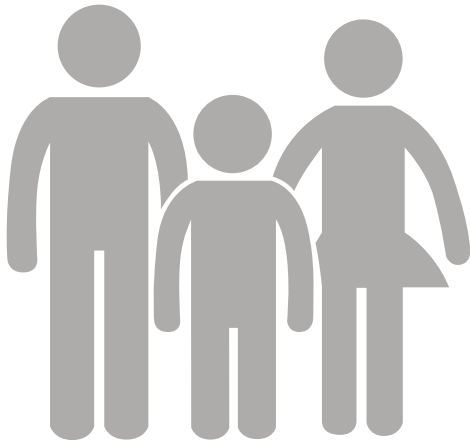
## Le trafic de stupéfiants

Le trafic de stupéfiants constitue le second point de crispation de la population. La visibilité de ce commerce insupporte les habitants qui y voient une impunité encouragée par la non-intervention des forces de l'ordre. L'occupation de l'espace public par des petits groupes constitués et les intimidations voire les violences perpétrées pour maintenir ce commerce sont des facteurs de développement de l'insécurité et du sentiment d'insécurité. Le quartier du Château, et plus particulièrement les abords de la place François MITTERRAND, est le point de deal le plus visible. Ce site n'est pas l'unique point de deal, mais concentre les exaspérations. On notera comme autres lieux les abords du lycée et certains parcs et jardins.

Des dispositifs de lutte contre les trafics ont été mis en œuvre (vidéosurveillance, Groupe de Partenariat Opérationnel...). Toutefois, et ce afin de privilégier les démantèlements des réseaux, les temps d'intervention de la Police sont souvent longs et n'évitent pas une dégradation notable du cadre de vie des habitants.



# Les enjeux



## Les occupations illégales

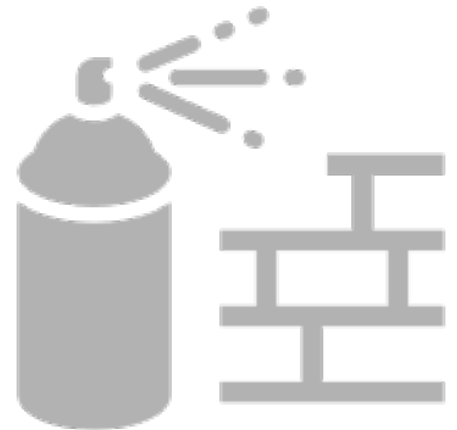
De nombreux logements vides sont présents sur la commune. Il s'agit généralement de logements vides suite au décès du propriétaire et dans l'attente de la succession. Ces derniers ne sont pas sécurisés contre les occupations illégales. Certains d'entre eux sont occupés notamment par des migrants, voire des mineurs non accompagnés. Quelques-uns de ces squats ont été occupés par des groupes de personnes à l'origine de cambriolages. D'autres génèrent des problèmes de voisinage. Il est à noter que sans dépôt de plainte du propriétaire, les interventions de la force publique sont limitées.

Des occupations illicites d'espaces privés et publics ont également cours sur la commune. Il s'agit généralement de membres de la communauté des gens du voyage.

## Les incivilités

Les incivilités sont également en augmentation et se traduisent par :

- Des conflits d'usage sur l'espace public (dont rodéos et rassemblements) ;
- Des difficultés de la gestion de la propreté et des dépôts d'ordures sauvages (notamment aux abords des points d'apport volontaires) ;
- Des problèmes de sécurité routière, notamment en raison des vitesses excessives, et ce malgré une politique volontariste de développement des zones 30 ;
- Une dégradation des rapports sociaux voire, pour les services publics, avec les usagers.



# La boîte à outils

## La réponse à l'insécurité ne peut être unique

Le remède miracle à l'insécurité n'existe pas. Il s'agit avant tout de proposer un savant dosage entre prévention, dissuasion, répression et sanction. Ces actions sont souvent transversales et s'inscrivent dans une politique partenariale inscrite dans une Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Cette dernière est animée au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

La Stratégie Nationale de Sécurité et de Prévention de la délinquance a défini les objectifs suivants :





# La boîte à outils

Les exemples cités ci-après ne constituent pas un catalogue complet des actions possibles voire des actions innovantes engagées sur certains territoires. Durant vos échanges, d'autres dispositifs pourront être présentés. Les actions présentées ci-après sont :

- Les actions de prévention, de médiation ;
- Les actions en direction des victimes ;
- Les techniques de prévention situationnelle ;
- La répression et le rappel à l'ordre ;
- La lutte contre la récidive et la réinsertion post-carcérale ;
- La Police Municipale.

## Les actions de prévention et de médiation

« La prévention de la délinquance consiste en l'ensemble des actions non coercitives sur les causes, les raisons et les préliminaires des délits dans le but d'en réduire la probabilité ou la gravité. » (in. Eric LENOIR et Richard BOUSQUET, « La Prévention de la délinquance »). Elle revêt des actions différentes. On distingue :

- Les actions de prévention primaire qui s'adressent à tous les publics et consiste principalement à informer des conséquences de la commission d'un acte délictuel et de promouvoir les règles de vie s'imposant au « Vivre ensemble » ;
- Les actions de prévention secondaire s'adressent à des publics exposés à la délinquance. Elles porteront plus particulièrement sur des actions d'accompagnement et d'insertion ;
- La prévention tertiaire s'adresse aux délinquants et vise principalement à réduire le risque de récidive.
- La mise en œuvre d'une stratégie de prévention, dans le cadre d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance par exemple, concourt à la réduction de la délinquance sur le long terme. Elle contribue à développer une politique commune des différents acteurs éducatifs, d'insertion ou d'accompagnement social. Les acteurs sont aussi bien les associations locales, les éducateurs de prévention spécialisée que les éducateurs de la Protection Judiciaire à la Jeunesse par exemple.

Concernant la médiation sociale, la commune de Rezé dispose déjà d'un service de médiation sociale en cours de renforcement. Ce dispositif vise avant tout à promouvoir le « mieux vivre ensemble » avec une volonté « d'aller-vers ». Le mode d'action des médiateurs consiste à être présent sur le terrain et intervenir à la demande d'un tiers afin de trouver une résolution des conflits. Il peut également intervenir de lui-même pour inciter aux règles de respect de l'utilisation de l'espace public. Ils sont généralement déployés soit par les communes, soit par les bailleurs sociaux ou encore les transporteurs.



## Coût d'un médiateur

Un service de médiation ne peut fonctionner avec un seul médiateur. Toutefois, le coût annuel d'un médiateur est d'environ 25 000 à 30 000 euros annuels.

# La boîte à outils

## Les actions en direction des victimes

L'aide aux victimes constitue également une des réponses à la tranquillité publique. Elle se compose aussi bien d'un accompagnement juridique, psychologique ou autre. Elle est généralement assurée par une association dépendant d'une fédération d'association d'aide aux victimes reconnue. Elles peuvent être spécialisées (aides aux victimes de violences intrafamiliales) ou généralistes. La Maison de Justice et du Droit de Rezé remplit ces fonctions.

L'Etat peut également financer le poste d'un Intervenant Social en Commissariat. Présent au sein du Commissariat, l'intervenant accueille les victimes et les accompagne lors de leur dépôt de plainte. Ce dispositif est actuellement l'une des actions prioritaires identifiées au sein de la Stratégie Nationale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Sa mission comprend notamment :

- L'accueil et écoute active en évaluant la nature des besoins sociaux révélée dans le cadre de l'activité des forces de l'ordre ;
- L'intervention sociale de proximité selon la situation de crise, voire d'urgence ;
- La participation au repérage précoce des situations de détresse sociale afin de prévenir une éventuelle dégradation ;
- L'information et l'orientation spécifique des victimes vers les services sociaux de secteur, spécialisés et/ou les services de droit commun ;
- La facilitation du dialogue interinstitutionnel entre les services de sécurité publique et la sphère socio-médico-éducative.

## Les techniques de prévention situationnelle et la vidéosurveillance

Les techniques de prévention situationnelle n'interviennent pas directement sur l'auteur d'une infraction. Elles visent principalement à éviter l'acte par la protection du bien convoité, la réduction de la valeur du bien convoité ou par l'identification de l'auteur. À chacun de ces objectifs correspondent des outils techniques. La vidéoprotection en est un exemple comme l'aménagement de l'espace urbain (éclairage public, urbanisme).

L'un des outils de la prévention situationnelle est l'utilisation de caméras. On distingue :

- La vidéoprotection qui vise principalement à identifier l'auteur d'un acte de délinquance sur un bâtiment ;
- La vidéosurveillance qui vise à détecter des actes de délinquance commis sur l'espace public.

Au sein des communes, les systèmes de vidéosurveillance sont :

- passifs : il n'y a pas d'opérateurs vidéo. Les images sont utilisées a posteriori pour identifier un auteur d'infraction après la commission de l'acte ;
- Actifs : des opérateurs vidéo signalent les troubles et les comportements délinquants pour permettre une intervention des forces de l'ordre.



### Coût d'un système de vidéosurveillance

Pour exemple, la commune de Draguignan s'est doté d'un Centre de Supervision Urbain gérant 74 caméras. Le coût d'investissement s'élève à 500 000 euros. Ce coût ne comprend pas le coût de fonctionnement du dispositif

# La boîte à outils

## La répression et le rappel à l'ordre

La répression constitue une des réponses à la délinquance. Toutefois, elle revêt des formes multiples. La première d'entre elles est l'arrestation en cas de commission d'un acte criminel ou délictuel. Cette mission est assurée par les forces de l'ordre.

Le second volet est sous la responsabilité du Procureur de la République et du Juge d'Instruction. En cas de dépôt de plainte, l'auteur d'une infraction est présenté au Procureur de la République. Ce dernier, au regard des faits et uniquement s'ils sont répréhensibles, dispose de la décision de poursuite. Si l'acte est important, un procès sera demandé. Toutefois, ce dernier n'est pas systématique.

Le Procureur de la République et le Juge d'Application des Peines disposent également de plusieurs outils pour éviter soit les poursuites soit l'enfermement. Il s'agit des mesures présentielles ou des décisions post-sentencielles. Ces mesures sont diverses : le bracelet électronique, le sursis avec mise à l'épreuve, les mesures de réparation ou de Travaux d'Intérêt Général.

Dans le cadre de l'application de ces mesures, la Justice repose en partie sur des conventions signées avec les collectivités territoriales, les associations ou les opérateurs publics. Ainsi, la majorité des Travaux d'Intérêt Général sont effectués dans des collectivités territoriales ou dans des services de l'État (dont hôpitaux).

Le dispositif de rappel à la loi a récemment été supprimé par le Garde des Sceaux. Il ne peut plus constituer une réponse pénale.

Toutefois, avant la judiciarisation d'un acte de délinquance, les collectivités territoriales peuvent mettre en œuvre une instance – le Conseil des Droits et des Devoirs de la Famille – qui permet de trouver un accord entre l'auteur et la commune pour réparation du dommage commis. Cette réparation n'est pas uniquement financière. Elle peut nécessiter l'intégration de l'auteur dans un parcours d'insertion par exemple.



## La lutte contre la récidive et l'insertion post-carcérale

Dernier volet d'une politique de tranquillité publique, la prévention de la récidive est généralement assurée par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation pour les majeurs, par la Protection Judiciaire à la Jeunesse pour les mineurs et par des associations (dont association de prévention spécialisée). Les actions conduites visent principalement la réinsertion post-carcérale de l'ancien détenu pour éviter son isolement.

Dans le cadre de ces dispositifs, les communes comme les opérateurs urbains peuvent être sollicités pour accueillir ces personnes ou pour proposer des chantiers de réinsertion... De nombreuses études ont démontré que les sorties sèches (sans encadrement) sont plus sujettes à de la récidive.

# La boîte à outils

## La Police Municipale

Les pouvoirs de police du Maire s'exerce notamment dans le champ de la tranquillité publique et du « bon ordre ». Le développement des Polices Municipales en France couvre des situations différentes en matière d'importance de l'effectif, des amplitudes horaires assurées, des missions affectées, de leur équipement et de leur armement... La collectivité n'a pas obligation de mettre en place une Police Municipale ni un effectif minimum en fonction du nombre d'habitants. Toutefois, elle peut constituer un des service en charge de la lutte contre la délinquance et de la prévention.

Le cadre d'action des Polices Municipales est précisé dans l'article 2212-2-5 du Code Général de Collectivités Territoriales. Elles n'interviennent pas dans les actions de Police Judiciaire ni dans le maintien de l'ordre notamment.

Pour exemple, une ville comme Béthune (25 000 habitants) dispose d'un service de Police Municipale de 24 agents pour un coût annuel d'environ 1,2 millions d'euros. En Pays de Loire, les effectifs de la Police Municipale varient suivant les communes : Saint-Herblain (10 PM et 4 ASVP), Saint-Nazaire (11 PM et 7 ASVP), La Baule (15 PM), Saint-Herblain (10 PM et 4 ASVP), Saumur (7 PM et 3 ASVP)...

Le dimensionnement des Polices Municipales et leurs missions dépendent fortement de la volonté politique. « La volonté du Maire est la clé de voute de l'architecture des services. C'est la volonté du Maire qui en détermine l'existence ainsi que le mode de fonctionnement, les cycles, la faculté d'être armé ou de recourir à la vidéo-surveillance, mais aussi plus largement le périmètre des missions exercées » (dans : Rapport parlementaire sur le Continuum de la Sécurité). Un rapport de l'Inspection Générale de l'Administration a identifié les points distinctifs suivants :

- Armement ou non des effectifs et, si oui, nature de l'armement,
- Présence ou non d'un service nocturne,
- Existence de brigades spécialisées (cynophile, intervention de type BAC, moto...),
- Politique immobilière (nature et rôle des « hôtels de police »),
- Politique d'équipement (matériel de sécurité, moyens de déplacement, tenues d'intervention),
- Part accordée au judiciaire dans le fonctionnement du service (la police municipale doit-elle s'investir dans les interventions de flagrant délit ou se limiter aux arrêtés du maire ?),
- Présence sur la voie publique et conception du rôle de proximité auprès des habitants,
- Importance des ASVP et doctrine d'emploi de ces derniers,
- Couverture des établissements scolaires (et articulation avec les forces de sécurité de l'État),
- Organisation de patrouilles communes avec les forces de l'État...



## Coût d'un agent de Police Municipale



Coût annualisé sans prise en compte de la création d'un poste de Police Municipale ni des investissements matériels (véhicules, vélos, etc.) :

Agent de Surveillance de la Voie Publique : 30 000 euros annuels

Policier Municipal : 40 000 annuels

# La boîte à outils

## Tableau indicatif des effectifs de Police Municipale en 2020

Département	Ville	Nb d'habitants	Nb Policiers Municipaux	Nb ASVP	Brigade spécialisée
44	Ancenis	11 012	4		
44	Bouguenais	19 658	3		
44	Carquefou	20 032	9		
44	La Baule Escoublac	16 117	15		
44	Nantes	314 138	103	47	
44	Saint-Herblain	46 352	10	4	
44	Saint-Nazaire	70 619	11	7	
44	Saint-Sébastien-sur-Loire	27 383	8		
33	Mérignac	70 000	19	5	
49	Angers	153 509	57	27	
49	Cholet	56 127	14	4	Brigade canine
53	Laval	49 728	6		
56	Vannes	55 422	19	8	Brigade canine
72	Le Mans	146 090	31	26	
74	Annemasse	37 233	24	6	Brigade canine
74	Thonon-les-Bains	35 863	18	5	
78	Les Mureaux	32 700	15		
78	Poissy	36 994	45	6	Brigade canine
93	Le Blanc Mesnil	55 000	28	17	
93	Pantin	56 000	20	14	Brigade canine et équestre



Ce document a été réalisé par le cabinet conseil LEXIS  
Crédits photo : Mairie de Rezé

